




Les différentes stratégies de versement : choisir entre mensuel, annuel ou exceptionnel

 26/05/2025

Avant toute chose : le PER et les différentes sources d'alimentation possible

Le [Plan d'Épargne Retraite](#) est un produit d'épargne long terme destiné à constituer un complément de revenu pour la retraite, tout en bénéficiant d'une fiscalité avantageuse. Créé par la loi PACTE en 2019, il remplace les anciens dispositifs comme le PERP ou le Madelin et se distingue par sa plus grande flexibilité (que ce soit en termes de [transferts](#), [en cas de décès](#) ou de [déblocage anticipé](#) par exemple).

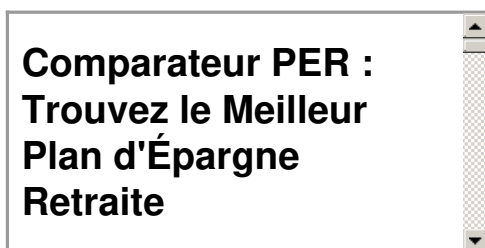
Le PER peut être alimenté de plusieurs façons, selon le cadre dans lequel il est ouvert ([PER individuel ou PER d'entreprise](#)) et la nature des sommes versées. On distingue principalement :

- Les versements volontaires : ce sont les sommes que vous choisissez de verser librement sur votre PER. Ce sont eux qui ouvrent droit à la déduction fiscale, dans la limite d'un plafond défini chaque année (on détaille tout cela dans nos articles [Fiscalité du PER : comment réduire ses impôts ?](#) et [Les limites de la déduction fiscale](#)). Gardez en tête que la déduction fiscale à l'entrée aura un impact sur la fiscalité lors de la sortie : les sommes que vous aurez déduites seront soumises à l'impôt lors de la liquidation du PER, sous forme de rente ou de capital. Il est donc important d'anticiper cette fiscalité à la sortie.

- Les versements obligatoires : dans le cadre d'un PER d'entreprise obligatoire, ces versements sont effectués automatiquement par l'employeur et/ou la personne salariée selon les règles du contrat.
- Les versements issus de l'épargne salariale : cela comprend la participation, l'intéressement, ou les droits inscrits sur un compte épargne-temps (CET). Ces versements peuvent bénéficier d'une exonération d'impôt sur le revenu, sous conditions.
- Les transferts d'anciens produits : il est possible de transférer des anciens contrats d'épargne retraite (PERP, Madelin, Article 83, PERCO...) vers un PER, ce qui peut simplifier la gestion de votre épargne. Lire aussi : Que faire en cas de transfert ?

Dans cet article, nous nous concentrons sur les versements volontaires, c'est-à-dire ceux que vous choisissez librement d'effectuer, à votre rythme, pour constituer votre épargne retraite personnelle. Ces versements sont les plus flexibles, et leur mode de réalisation peut être stratégique : mensuel, annuel, ou exceptionnel.

Lire aussi : [Versements sur un PER : combien et comment investir ?](#)



Comparateur PER :
Trouvez le Meilleur
Plan d'Épargne
Retraite

Les différents versements PER possibles : avantages et profils types

1 - Le versement mensuel PER : régularité et simplicité

Le versement mensuel PER consiste à alimenter votre plan de manière régulière, souvent via un versement automatique mis en place par vous-même ou par votre gestionnaire selon le mode de gestion choisie ([libre ou pilotée](#)). Vous définissez une somme fixe, prélevée chaque mois, sans intervention de votre part.

Les avantages :

- Automatisation : le versement mensuel vous évite les oublis et facilite la discipline d'épargne.
- Souplesse budgétaire : épargner un peu chaque mois est souvent plus facile que mobiliser une grosse somme une fois par an.
- Effet de lissage du risque : en investissant régulièrement, vous atténuez les effets de volatilité des marchés financiers .
- Optimisation de la capitalisation : plus vous commencez tôt, plus vos intérêts composés auront du temps pour agir.

Pour qui ? Cette stratégie est idéale pour les personnes aux revenus stables, comme les salarié-es. Elle convient également aux épargnant-es qui préfèrent planifier leurs finances sur le long terme et automatiser leurs efforts d'épargne.

2 - Le versement annuel : flexibilité et pilotage fiscal

Le versement annuel permet de faire un point chaque année sur vos finances et d'ajuster l'effort d'épargne en fonction de votre situation. Il est souvent utilisé en fin d'année, lorsque les revenus annuels sont connus, pour maximiser la déduction fiscale permise par le PER.

Côté avantages :

- Flexibilité : vous choisissez librement le montant à verser, en fonction de vos résultats financiers ou de votre budget disponible.
- Pilotage fiscal : vous pouvez ajuster vos versements pour optimiser vos économies d'impôt en fonction de vos plafonds de déductibilité.
- Contrôle : cette stratégie convient à celles et ceux qui souhaitent rester maîtres du moment et du montant de leurs versements.

Pour qui ? Le versement annuel est particulièrement adapté aux professions libérales, travailleurs non-salarié-es, chef-fes d'entreprise ou toute personne ayant une visibilité annuelle sur ses revenus. C'est aussi une bonne option si vous préférez effectuer vos arbitrages en fin d'année fiscale.



Point de vigilance : ouvrir un PER en fin d'année pour profiter de la déduction fiscale est un réflexe fréquent, mais pas toujours optimal. Les délais s'allongent, les choix sont souvent faits dans l'urgence, et l'allocation des fonds peut être moins pertinente. En vous y prenant plus tôt, vous gagnez en clarté, en souplesse... et en efficacité.

Lire aussi : [Les erreurs à éviter lors de la souscription d'un PER](#)

3 - Le versement exceptionnel PER : opportunité fiscale ponctuelle

Le versement exceptionnel PER consiste à alimenter son plan à des moments précis de la vie, lorsqu'un revenu non récurrent ou une liquidité inattendue se présente : il peut s'agir d'une prime importante, d'un bonus, d'un héritage, de la vente d'un bien par exemple.

Côté avantages :

- Valorisation d'un revenu ponctuel : c'est une manière d'utiliser un surplus temporaire pour renforcer votre retraite.
- Optimisation fiscale ciblée : en cas de pic de revenu, un versement important sur le PER peut fortement réduire votre imposition.
- Souplesse maximale : cette stratégie ne vous engage à rien sur la durée.

Pour qui ? Toute personne recevant des revenus variables ou exceptionnels : indépendant-es, dirigeant-es d'entreprise, ou épargnant-es disposant d'une épargne de précaution bien fournie.

Bon à savoir : pensez à vérifier que vous ne dépassez pas le plafond de déduction fiscale pour vos versements exceptionnels. Il est également important de noter que les versements exceptionnels peuvent ne pas être adaptés si vous avez déjà utilisé votre plafond pour d'autres versements.

Quelle stratégie de versement PER adopter ?

Vous l'aurez compris : il n'existe pas de solution universelle, mais plutôt une stratégie de versement PER personnalisée à construire selon votre profil. Voici quelques cas de figure pour vous aider à vous situer :

Profil	Stratégie recommandée
Salarié-e aux revenus réguliers	Versement mensuel PER avec versement automatique si possible
Indépendant-e ou libéral-e	Versement annuel + possibilité de versement exceptionnel PER
Revenus irréguliers	Versement exceptionnel PER selon les opportunités
Objectif d'optimisation fiscale	Combinaison annuelle + exceptionnelle selon les plafonds

Épargnant-e prudent-e et organisé-e	Mensuel automatisé pour sécuriser l'effort d'épargne sur la durée
-------------------------------------	---

Prenons maintenant un exemple concret simple pour illustrer l'intérêt d'une stratégie de versement PER adaptée :

- Objectif : obtenir une rente mensuelle de 500 € à la retraite
- Durée d'épargne : 25 ans
- Hypothèse de rendement moyen annuel du PER : 4 % net de frais
- Type de sortie : en rente viagère

Dans le cas d'un versement mensuel :

Pour atteindre cet objectif, il faudrait environ 120 000 € de capital constitué au moment du départ en retraite (selon les tables de conversion en rente actuarielles pour une personne de 65 ans). Cela revient à épargner environ 240 €/mois pendant 25 ans, avec un rendement annuel moyen de 4 %.

Dans le cas d'un versement exceptionnel :

À l'inverse, si vous disposez ponctuellement d'un capital (par exemple, un héritage ou la vente d'un bien), un versement exceptionnel de 55 000 à 60 000 € effectué aujourd'hui pourrait suffire à générer une rente mensuelle de 500 € dans 25 ans, avec le même rendement.

À noter que pour maximiser les effets combinés, il est tout à fait possible de cumuler un versement mensuel régulier avec un versement exceptionnel ponctuel en fin d'année ou à l'occasion d'un événement financier.

En bonus, n'hésitez pas à consulter notre [FAQ PER avec les réponses de nos expert-es aux questions les plus posées](#).